



## Concours de sous-officier des sapeurs-pompiers professionnels

### NOTE D'INFORMATION AUX CANDIDATS

#### 1 ■ Nouveau calendrier

---

**Période de retrait des dossiers :**  
**du 12 mai au 15 juillet 2020**

**Date limite de dépôt des dossiers :**  
**23 juillet 2020**

#### 2 ■ Comment s'inscrire ?

---

Pendant la période de crise sanitaire, il est fortement conseillé de vous **préinscrire** sur le site internet du CDG de Seine-et-Marne avant le 15 juillet 2020 sur : <https://www.agirhe-concours.fr/index.aspx?dep=77>

#### 3 ■ Comment transmettre mon dossier au CDG de Seine-et-Marne ?

---

Attention, suite aux contraintes de la crise sanitaire, l'envoi des dossiers par voie postale (cachet de la Poste faisant foi) est toujours possible. Mais il est préférable de privilégier :

- **le dépôt sur votre espace sécurisé**

Après validation de votre email, vous pouvez **déposer votre dossier d'inscription ainsi que les pièces justificatives demandées,**

**Attention :** même si votre dossier est incomplet (états détaillé des services ou diplôme ou demande d'équivalence), retournez-le au Centre de gestion de Seine-et-Marne avant le 23 juillet 2020.

En effet les pièces manquantes pourront être envoyées jusqu'au jour de la première épreuve soit le 25 novembre 2020 et selon les conditions de l'application de l'article 19 du décret n° 2020-437 du 16 avril 2020.

Enfin, le CDG de Seine-et-Marne pourra, lors de l'étude de votre dossier, vous demander un complément de pièce(s) ou le valider via votre espace sécurisé.